

Fonds de solidarité pour le logement : Le conseil départemental et EDF renforcent leur alliance pour protéger les Loir-et-Chériens

Jeudi 10 septembre, Florence Doucet, vice-présidente du conseil départemental chargée de la solidarité liée à l'action sociale, à la famille et à la protection de l'enfance, et Dominique Pratmarty, directeur régional d'EDF, ont signé le renouvellement de la convention relative à l'attribution d'un soutien financier par EDF au Fonds de solidarité pour le logement (FSL). Un engagement important, qui permet d'assurer un soutien accru aux Loir-et-Chériens et une réponse adaptée à l'urgence.

Depuis 2021, le conseil départemental de Loir-et-Cher et EDF sont engagés contre la précarité énergétique à travers une convention comprenant plusieurs objectifs. Parmi ces derniers, la prise en charge partielle ou totale des dettes d'énergie des ménages précaires pour éviter les ruptures de fourniture et résorber l'endettement lié au logement, la sensibilisation à la maîtrise de l'énergie, le soutien aux ateliers pédagogiques et formation des intervenants sociaux pour agir à la source sur les consommations, ou encore l'accompagnement adapté des clients fragiles.

Un engagement pluriel face à des difficultés croissantes

Le renouvellement de cette convention, fruit d'un bilan 2021-2025 probant, témoigne de l'intensification de l'action commune entre le département et EDF :

- Une solidarité renforcée : la contribution directe d'EDF a connu une progression continue, passant de 94 000 € en 2021 à 120 000 € en 2026.
- Un soutien aux ménages accru : l'intervention globale du FSL pour les clients d'EDF a fortement augmenté, passant de 119 658 € à 185 499 € sur la même période.
- Une réponse adaptée à l'urgence : le montant moyen de l'aide par dossier aidé est passé de 408 € en 2021 à 605 € en 2025, illustrant la réactivité du département et d'EDF face à la hausse des coûts (les factures d'énergie de plus de 800 € représentaient 35 % des sollicitations en 2025, contre 18 % en 2023).

Grâce à cette convention, le département et EDF confortent un double levier indispensable :

- Un volet curatif fort pour résorber l'endettement et éviter les ruptures de fourniture ;
- Un volet préventif amplifié pour donner à chaque ménage dans le besoin les clés pour maîtriser sa consommation sur la durée.

Pour l'avenir, et dans la continuité des orientations politiques portées par le schéma départemental des solidarités, la priorité du département est claire : ancrer l'accompagnement précoce pour repérer les impayés dès les premiers signes et déployer, sur tout le territoire, des ateliers collectifs dédiés à la maîtrise de l'énergie. Cela, tout en maintenant les diverses actions de prévention et de sensibilisation déjà en place (partenariats bailleurs, informations aux professionnels, distribution de kits énergie, organisation de la journée de lutte contre la précarité énergétique, etc.).

À noter que le département figure sur la liste des finalistes des Trophées Solidarité organisés par EDF, dans la catégorie « le numérique contre la précarité énergétique ».

« Le logement n'est pas un simple toit. Il est le premier vecteur d'insertion sociale et le socle de la dignité humaine. Dans une conjoncture marquée par l'inflation et la volatilité des factures d'énergie, le maintien dans le logement devient un défi majeur. Face au risque de précarité énergétique, le département agit comme un bouclier social. Le renouvellement de ce partenariat avec EDF est une action concrète pour que chaque habitant puisse accéder à un logement digne et s'y maintenir », a tenu à déclarer Florence Doucet, vice-présidente chargée de la solidarité liée à l'action sociale, à la famille et à la protection de l'enfance.